

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat général

Paris, le

Direction des ressources humaines

Service Développement professionnel et conditions de travail

*Sous-direction, des politiques sociales, de la prévention
et des pensions*

*Bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social
et des travailleurs handicapés*

Note

à

Monsieur le Chef du service des politiques
support et des systèmes d'information

Nos réf. : D19000526

Affaire suivie par : Nadia MLECZKO
nadia.mleczo@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 67 43

Courriel : pspp1.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Accessibilité numérique et personnes en situation de handicap

Dans le cadre du suivi du cinquième plan quadriennal 2017-2020 ministériel en faveur du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, les organisations syndicales membres du CHSCT ministériel ont appelé notre attention sur l'amélioration effective de l'accessibilité numérique des logiciels et des applications spécifiques pour les déficients sensoriels en poste dans nos ministères.

Sur le principe, le plan quadriennal prône une meilleure accessibilité des applications WEB de nos ministères pour les personnels en situation de handicap, objectif qui est une préoccupation partagée pour faciliter le quotidien des agents en situation de handicap, leur maintien dans l'emploi et, partant, leur inclusion sociale.

Sont citées parmi les difficultés identifiées le fait que les agents malvoyants de nos ministères utilisent la version 4.1.1 de la messagerie Mélanie qui ne permet qu'un usage restreint de la messagerie. C'est ainsi que l'agenda n'est pas accessible aux agents malvoyants, occasionnant une déperdition importante d'informations se traduisant, parfois, par leur absence aux réunions puisque les rendez-vous ne sont pas accessibles. Parallèlement, les encadrants de ces agents ne peuvent accéder à leurs plannings.

Par ailleurs, l'envoi de documents de plus de 4 mégaoctets via Mélanie 2 Web n'est pas accessible aux personnes malvoyantes.

Au-delà de la problématique liée à la messagerie, les agents malvoyants n'ont pas accès aux outils Pégase, Ariane et à Round Cube.

Enfin, l'accès à internet via Firefox n'est pas compatible avec l'outil d'agrandissement Zoom Text. Les agents malvoyants doivent donc utiliser Internet Explorer, outil qui fonctionne en mode dégradé et qui de ce fait ne leur permet pas, entre autres choses, d'accéder à Alfresco.

En CHSCT-M, des propositions d'actions correctives visant à faciliter le quotidien de nos agents en situation de handicap ont été brièvement évoquées telle que l'installation du client de messagerie d'Outlook sur leurs postes de travail.

Cela étant, je sollicite votre aide pour permettre de lever les freins à l'accessibilité des personnes en situation de handicap évoqués ci-dessus, sans préjudice des autres améliorations qui vous paraîtraient envisageables.

Le directeur des ressources humaines

Signé

Jacques CLÉMENT